Accusé de réception en préfecture 045-214500530-20230626-2023-060-DE Date de télétransmission : 29/06/2023 Date de réception préfecture : 29/06/2023

> Nombre de conseillers En exercice 29 Présents 24 Votants 29

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 juin, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents:

Monsieur BOUGUET Pierre-François; Madame VICHERAT Valérie; Monsieur CHARMETANT Alain; Madame NIANG Kiné; Monsieur LHOSTE Laurent; Madame LAURENT Jacqueline; Monsieur GIRAULT Dominique; Madame SIGNORET Edwige; Monsieur BANSE Hervé; Madame GABRIEL Mélanie; Monsieur DEPARETERE Marcel; Monsieur GAUDICHON Eric; Madame MARISSAL Bénédicte; Monsieur COURTILLAT Claude; Madame GUILLOT Jacqueline; Monsieur MOURAUX Michel; Madame LAVARENNE Monique; Monsieur COQUILLET Jean-François; Madame BOURGOIN Evelyne; Monsieur GAGNEPAIN Patrice; Monsieur FAISY Fabien; Monsieur de COURCEL Dominique; Monsieur GARDINIER Frédéric; Madame LECLERC Sylvie.

Absents excusés :

Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur LE DEM Philippe ; Madame KHEDDAR Haiate ; Madame ACIMOVIC Cennet.

Procuration a été donnée à :

Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane a donné procuration à Monsieur COURTILLAT Claude Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige Monsieur LE DEM Philippe donne procuration à Madame BOURGOIN Evelyne Madame KHEDDAR Haiate donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à Madame LECLERC Sylvie

Madame GABRIEL Mélanie a été nommée secrétaire de séance.

<u>Délibération N° 2023-060 : APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE GARDERIE</u>

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission scolaire réunie le mercredi 07 juin 2023 ;

Considérant la nécessité d'approuver le présent règlement intérieur des accueils périscolaires, Accusé de réception en préfecture 045-214500530-20230626-2023-060-DE Date de télétransmission : 29/06/2023 Date de réception préfecture : 29/06/2023

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

D'approuver le règlement intérieur des accueils périscolaires, à compter du 1^{er} septembre 2023, comme joint en annexe.

Précise que Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le 26 juin 2023

Le Maire,

Pierre-François BOUGUET